



Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

2023/25

République Française

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

OBJET

Le cinq avril deux mil vingt-trois à dix-neuf heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Exercice budgétaire 2022

Affectation du résultat

Budget principal

Présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Lionel FUENTES, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Christophe DUTHEIL, Céline BORDIER, Elodie VANACKERE, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Delphine LAINÉ, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGRIBA, Véronique LEPRUN, Patrick CHARLES

Procurations : Guillaume FOUCHER à Jacky DONJON, Gilles GLAREY à Céline BORDIER, Mathilde GAZZA à Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Sarah COMMUNAL à Florence YSARD JACOB, Fabien GARCIA à Patrick CHARLES

Absents excusés : Virgile FIELBARD, Marcel TRANCHANT

Madame Emmanuelle ESCOFFIER ATES a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation

29 mars 2023

Monsieur le Maire rappelle,

Qu'après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Date d'affichage

12 avril 2023

Considérant ces résultats conformes à ceux du compte de gestion du receveur,

Constatant que le compte administratif 2022 du budget principal présente les éléments suivants :

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Exprimés : 23

- Le résultat cumulé ou global 2022 de la section de fonctionnement : ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (cumul des titres émis – cumul des mandats émis) augmenté du résultat 2021 reporté en section de fonctionnement (compte 002)
- Le solde d'exécution 2022 de la section d'investissement : il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou de l'excédent de la section de l'exercice précédent (compte 001),
- Les restes à réaliser de la section d'investissement qui seront reportés au budget primitif de l'exercice 2023 : il s'agit en dépenses de celles qui ont été engagées mais non mandatées au 31 décembre 2022 et en recettes de celles qui sont certaines (subventions notifiées) mais qui n'ont pas donné lieu à émission de titre de recettes.

Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20230405-De1202325-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Règles d'affectation :

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif :
 - Le résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).
 - Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (compte 002), soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces 2 solutions.
- Si le résultat global de la section de fonctionnement est négatif : Il est reporté en dépense de fonctionnement (compte 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépenses d'investissement (compte 001).

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT

BUDGET PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Résultat global de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2022 (a)	5 021 697,70 €	5 313 623,13 €	291 925,43 €
	Résultat antérieur reporté (Compte 002) (b)		697 836,28 €	697 836,28 €
	RESULTAT A AFFECTER (c)		TOTAL c=(a+b)	989 761,71 €

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Résultat d'investissement	Résultat de l'exercice 2022(a)	1 083 240,13	1 304 768,28	221 528,15
	Résultat antérieur reporté (Compte 001) (b)		19 455,62	19 455,62
	Excédent d'investissement (c)		TOTAL c=(a+b)	240 983,77
	Restes à réaliser (d)	426 602,74	31 175,00	395 427,74
	BESOIN DE FINANCEMENT (e)		TOTAL e=(d-c)	154 443,97

AFFECTATION	Excédent de fonctionnement capitalisé	Compte 1068	154 443,97 €
	Résultat de fonctionnement reporté	Compte 002	835 317,74 € (soit : 989 761,71-154 443,97)

Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20230405-Del202325-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Il est donc proposé d'affecter comme suit le résultat global de fonctionnement du budget principal : 989 761,71 €

- En réserve au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 154 443,97 €
- Le solde en report de fonctionnement au compte 002 « excédent reporté » 835 317,74 €

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,
Vu le compte administratif 2022 précédemment approuvé,

Ainsi, le conseil municipal est appelé à :

APPROUVER l'affectation du résultat global de fonctionnement du budget principal comme suit :

- En réserve au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 154 443,97 €
- Le solde en report de fonctionnement au compte 002 « excédent reporté » 835 317,74 €

POUR (S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	NPPV
	0	4 Delphine LAINÉ Fabien GARCIA Annie GONTARD Patrick CHARLES	

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,
Emmanuelle ATES




Le Maire,
David ATES

